

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2020-060

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT  
59580

### Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise JEAN LEFEBVRE Lille Flandres, sise 4<sup>ème</sup> Avenue du Port Fluvial à LILLE Cedex (59003), relative à la réalisation d'un enrobé, qui aura lieu rue du 8 mai 1945 et rue d'Azincourt (RD205) entre le 4 août et le 4 Septembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

#### ARRETE

##### Article 1<sup>er</sup> –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée rue du 8 mai 1945 et rue d'Azincourt (RD 205), entre le 4 août et le 4 Septembre 2020 ;

##### Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

##### Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie en travaux, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette période.

##### Article 4 –

Pendant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit, sur les voies précitées.

##### Article 5 -

Le dépassement de tous les véhicules sera interdit, sur les voies précitées pendant toute la durée des travaux.

##### Article 6 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise JEAN LEFEBVRE Lille Flandres, pour permettre l'application des présentes dispositions.

##### Article 7 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

##### Article 8 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise JEAN LEFEBVRE Lille Flandres de Lille.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 24 Juillet 2020

Le Maire,

Régis ROUSSEL.